RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU
GARD

Loi du 5 Avril 1884

REÇU EN PREFECTURE
le 24/01/2019
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213001159-20190122-2019_02-DE

N°2019-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE FONTARÈCHES - 30580

Séance du Mardi 22 janvier 2019

L'An Deux Mille Dix-Neuf et le vingt-deux janvier le Conseil Municipal de la Commune de FONTARECHES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.
Sous la présidence de Monsieur Patrick MEJEAN, Maire. Date de la convocation du Conseil Municipal : 11/01/2019

Présents : Patrick MEJEAN le Maire, Alain ALMERAS, Cyril PIRON, Michèle PUJOLAS, Dominique STOFFELS, Gérard DUCROS.
Absents : Marie France BAC CAM BAO, Jean-Charles DOHET
Procuration : Jean-Charles DOHET à Michèle PUJOLAS
Madame Dominique STOFFELS a été élue secrétaire

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :

Affichage le

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : VALIDATION DE LA LISTE DES VOIES NOMMÉES, NUMÉROTATION DES HABITATIONS

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

REMPLACEMENT du chemin de « Tannèze » par le chemin du « Fez » du tableau des voies nommées de la commune, utilisé dans le cadre de la dénomination et de la numérotation des habitations.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits. Ont signé au Registre des délibérations les membres présents
Pour Copie conforme au Registre

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,
Patrick MEJEAN

MAIRIE de FONTARECHES R.F. 30580